



Charte éthique
de l'intervenant(e)
pour les activités du
Lac au 7 Joyaux®

I

L'intervenant(e) peut s'identifier avec le but poursuivi par l'esprit du Lac aux 7 Joyaux. Il consiste à développer toute activité à caractère humaniste visant à faire connaître et à encourager auprès d'un large public la mise en œuvre de l'adage «Mens sana in corpore sano», soit un esprit sain dans un corps sain.

II



La voie qui favorise, entre autres, l'émergence de cet adage s'effectue à travers l'organisation de cours, d'ateliers, de stages et de retraites autour du Lac de la Gruyère, dit Lac des 7 Joyaux.

III

Ces manifestations combinent des disciplines corporelles et des supports de l'esprit proposés par le Lac aux 7 Joyaux et mises en œuvre par les intervenant(e)s.

IV

L'intervenant(e) soutient la voie de l'esprit du Lac aux 7 Joyaux par une attitude éthique irréprochable et le respect de valeurs universelles, telles la pleine présence, la confiance en la vie, l'ouverture et le respect du cœur et de l'esprit, la bienveillance, la gratitude, la joie, la persévérance dans l'effort et le lâcher-prise dans l'adversité.





V

L'intervenant(e) respecte le caractère laïque et indépendant de toute affiliation religieuse, spirituelle, politique ou autres du Lac aux 7 Joyaux.

VI

L'intervenant(e) s'abstient de tout prosélytisme visant à transmettre des croyances personnelles, des convictions ou des préceptes spirituels. Il (elle) veille cependant à respecter ceux exprimés par les participant(e)s en évitant, dans toute la mesure du possible, de prendre position à leur égard en faisant preuve de détachement et d'empathie.

VII

L'intervenant(e) est en possession d'un diplôme qui atteste de sa formation dans une discipline du corps ou de l'esprit.

Si tel n'est pas le cas, il (elle) est en mesure d'attester d'une expérience reconnue par ses pairs ou par les participant(e)s à des cours / stages qu'il (elle) a régulièrement donnés pendant au moins cinq ans.

VIII

L'intervenant(e) témoigne par sa parole, ses actes et ses enseignements d'un profond respect pour les participant(e)s aux cours, ateliers, stages et retraites organisés par l'esprit du Lac aux 7 Joyaux.

Il (elle) a la capacité de répondre avec bienveillance et diligence aux requêtes des personnes intéressées à participer aux activités organisées par le Lac aux 7 Joyaux.





IX

L'intervenant(e) dispose de la capacité de maîtriser ses émotions et à gérer celles des participant(e)s.

Il (Elle) dispose également de la capacité à proposer avec bienveillance toute action tendant à renforcer l'esprit d'équipe de ses pairs.

X

L'intervenant(e) veille à respecter vis-à-vis de l'extérieur la confidentialité des informations personnelles ou autres qui lui ont été confiées par les participant(e)s ou par ses pairs.

XI

L'intervenant(e) soutient financièrement par une contribution symbolique de Fr. 50.- par année les frais d'organisation et de promotion des activités du Lac aux 7 Joyaux.

Il (elle) est libre de renoncer en tout temps à sa collaboration avec le Lac aux 7 Joyaux en donnant un préavis d'un mois.

☆ ☆ ☆ ☆ ☆
Lac au 7 Joyaux[®] ☆ ☆

☆ ☆ ☆ ☆ ☆
*Entreprise individuelle
à caractère humaniste et non lucratif
enregistrée au Registre du commerce
sous la raison de commerce «Lac aux 7 Joyaux»,
Dardenne & Merlin l'enchanteur[®]*

